

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq Septembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
		Parc photovoltaïque	Projet aménagement d'un parc agro-photovoltaïque Commune Bonneville et Montcaret	
		Acquisition terrain le Platan	Clauses particulières acquisition terrain le Platan M. KOHLER	
		Raquette de retournement	Acquisition parcelles pour aménagement raquette de retournement	
		Redevance occupation domaine public télécom	Redevance d'occupation du domaine public gestionnaires réseaux télécom	
		Redevance occupation domaine public	Redevance d'occupation du domaine public Gaz	
		Pré diagnostic énergétique batiments	SDE 24 participation pour la réalisation du pré diagnostic énergétique sur les bâtiments	
		Extension agglomération	Extension de l'agglomération route du Périgord Pourpre	

L'an deux mille dix-huit, le cinq Septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 Août 2018.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Sébastien BAGGIO, Florentine POUCHIN, Franck POURTAL

Absents excusés : Alain BATAAC, Hélène DENOST

Absent non excusé : Francis CARNET GUILLOT, Sophie BUYTAERT, Cédric MEYROU

Procurations : Alain BATAAC à Marie-Catherine ROHOF

Hélène DENOST à Josette LAGORCE

Cédric MEYROU à Jean-Luc RABOISSON

Secrétaire de séance : Josette LAGORCE

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- Adoption du projet d'aménagement d'un parc agro-photovoltaïque
- **Clauses particulières acquisition terrain de M. KOHLER au Platan**
- **Acquisition parcelles pour aménagement d'une raquette de retournement chemin des Terriles**
- **Redevance d'occupation du domaine public : gestionnaires réseaux télécom**
- **Redevance d'occupation du domaine public GRT Gaz**
- **SDE 24 participation pour la réalisation du pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments**
- **Extension de l'agglomération Route du Périgord Pourpre**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

- Cérémonie du 11 novembre célébration du 100^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale
- Point sur les travaux
- Point sur l'organisation de l'inauguration des vestiaires au stade, terrain multi sports et toiture de l'Eglise

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN PARC AGRO PHOTOVOLTAIQUE SUR LES COMMUNES DE BONNEVILLE ET MONTCARET

Monsieur le Maire présente au conseil M. FANNONEL venu présenter le projet d'aménagement d'un parc agro photovoltaïque sur les Communes de Bonneville et Montcaret.

Ce projet consiste à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur des parcelles privées pour la production d'électricité et serait associé aussi avec un projet agricole notamment de l'élevage d'ovins bio et la mise en place de ruches.

Ce dossier devra faire l'objet d'un dépôt de permis de construire et d'une enquête publique préalable.

Délibération

Suite à l'exposé de Monsieur FANONEL concernant le projet d'aménagement d'un parc agro-photovoltaïque sur les Communes de Bonneville et Montcaret, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet ;

Ce projet implanté sur les propriétés privées d'une emprise d'environ 40 ha serait articulé autour de l'agriculture avec un pasturage d'ovins bio et la mise en place de ruches dans le cadre d'une convention avec un apiculteur local et la production d'électricité renouvelable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix Contre et 5 abstentions se montre défavorable à l'implantation d'un tel projet sur la Commune de Montcaret.

CLAUSES PARTICULIERES ACQUISITION TERRAIN M. KOHLER AU PLATAN

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur KOHLER souhaite apporter des conditions à la vente de sa parcelle à la Commune.

-la parcelle formant un chemin d'une emprise de 3,30 m de large devra être décomposée de la manière suivante : 2,70 m de goudronné et 0,30 m d'accotements de chaque côté qui devront rester enherbés et seront entretenus par M. KOHLER.

-le goudronnage devra se faire à partir du côté droit en descendant

-l'entretien des arbres de chaque côté de la parcelle sera à la charge de M. KOHLER et sous sa responsabilité

-la parcelle formant le chemin sera un chemin rural

-l'installation de trois ralentisseurs sur la parcelle formant le chemin

-l'entrée de sa propriété privée ne devra pas être goudronnée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte par 12 voix Pour et 1 abstention ces conditions.

ACQUISITION TERRAIN AMENAGEMENT RAQUETTE DE RETOURNEMENT CHEMIN DES TERRILES

Délibération

Dans le cadre de l'aménagement d'une raquette de retournement au chemin des Terriles, la Municipalité doit acquérir une partie des parcelles suivantes :

-section AI n°377 appartenant à M. PIALLEPORT Yannick

-section AI n° 378 appartenant à M. LENOGUE Gilles

Les propriétaires concernés ont été consultés et ont fait une offre de prix.

Le conseil municipal après avoir étudié ces propositions décide à l'unanimité d'acquérir les deux bouts de terrains pour la somme de 450 € chacun.

Les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : GESTIONNAIRES DES RESEAUX TELECOM

Délibération

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due annuellement par les gestionnaires des réseaux télécom

Liste des Communes	PATRIMOINE TOTAL HORS EMPRISE DU DOMAINE AUTOROUTIER					Emprise au sol m ²
	Artère aérienne (km)	Artère en sous sol (km)				
	Année		Conduite	câble enterré	Total	Armoire
MONTCARET	2018	20,620	12,670	11,565	24,235	0,50
TOTAL						

Année 2018 = $(20,620 \times 52,38 = 1080,08) + (24,235 \times 39,28 = 951,95) + (0,50 \times 26,19 = 13,10) = \mathbf{2045,13}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces redevances.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRT GAZ

Délibération

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007

Vu la délibération du conseil municipal du 13 juillet 2007

Le Conseil Départemental nous a déclaré que sa part était de 147 m sur un total de 158 m exploités par GRDF sur notre Commune au 01 janvier 2018

-L est la longueur de canalisation de distribution sous le domaine public communal : 11 m (158-147)

-taux retenu (par rapport au plafond de 0.035 €/mètre prévu au décret visé ci-dessus) : 0.035 €/ml

-Redevance 2018 : RDDP communale 2018 = $((0.035 \times L) + 100) \times 1.20$ soit 120 €

Le montant arrêté tient compte de la règle de l'arrondi à l'Euro le plus proche conformément à l'article L 2322 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal a entendu cet exposé et après en avoir délibéré

-adopte la proposition qu'il lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

SDE 24 PARTICIPATION POUR LA REALISATION DU PRE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SUR LES BATIMENTS PUBLICS

Délibération

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au service énergies du SDE 24

A ce titre, un diagnostic énergétique d'un ou plusieurs bâtiments communaux peut être réalisé.

Ce dernier doit permettre, à partir d'une analyse des données du site, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie pour nous amener à décider des investissements appropriés.

Le diagnostic énergétique sera réalisé par un bureau d'étude spécialisé (ALTERA) choisi lors d'une consultation organisée par le SDE 24. Cette étude, d'un coût de XXX € TTC sera ensuite facturée à notre Commune par le SDE 24, déduction faite de la participation du SDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-donne un avis favorable pour faire réaliser le diagnostic énergétique des bâtiments suivants

* restaurant scolaire

* école

-s'engage à faire accompagner le prestataire par la ou les personnes impliquées au quotidien dans la gestion technique et/ou énergétique des bâtiments considérés

-inscrit au budget les dépenses programmées

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

EXTENSION DE LA ZONE D'AGGLOMERATION ROUTE DU PERIGORD POURPE

Délibération

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu de la part d'administrés une demande pour agrandir la zone d'agglomération Route du Périgord Pourpe.

Le panneau d'entrée en agglomération situé actuellement après l'intersection de la route de Montvert pourrait être avancé d'environ 300 m pour être implanté avant le magasin d'antiquités.

Le Conseil Municipal après avoir étudié ces propositions par 8 voix Contre, 2 voix Pour et 3 abstentions décide de rejeter ces demandes.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 11 novembre : Monsieur le Maire propose au conseil d'organiser une cérémonie pour la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale

Point sur les travaux :

-Ecole : l'institutrice remercie la municipalité pour les travaux réalisés dans la classe à l'étage de la Mairie

-Mur école : les travaux débiteront à la suite des travaux concernant les abords de la Mairie

-Salle des Fêtes : le Maire doit recontacter l'architecte pour connaître une date de dépôt du permis de construire

-Stade de football : la clôture a été réalisée, la haie coupée. Un problème d'arrosage sur les terrains est en train d'être solutionné.

-Terrain multi sports : en cours de réalisation

-Fibre optique : en cours de réalisation

-Cimetière : les travaux de peinture du christ et du caveau communal seront réalisés la semaine prochaine

-Club house : le branchement électrique du club house a été réalisé

Inauguration vestiaires au stade, terrain multi sports et toiture de l'Eglise

Les inaugurations sont prévues le samedi 15 septembre 2018 à :

- 10 h 45 pour le terrain multi sports
- 11 h 00 pour les vestiaires du stade de football
- 14 h 30 pour la toiture de l'Eglise

Journée du Patrimoine

Dans le cadre de la journée du patrimoine, un spectacle de chant se déroulera au temple le samedi 15 septembre à 20 h 30

Ecole :

Le Maire donne les effectifs à l'école pour l'année scolaire 2018-2019

- Petite section : 20 élèves dont 3 tous petits à la rentrée au 05 novembre
- Moyenne section : 20 élèves
- Grande section : 18 élèves
- Cours Préparatoire : 17 élèves
- CE1 : 21 élèves

Char fête cantonale

Le Maire remercie les bénévoles qui ont participé à la confection du char et à la journée de la fête cantonale

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent